



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/44
13 Juin 2003



ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
DE L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 -18 Juillet 2003

PROPOSITION DE PROJET: LA TRINITE-ET- TOBAGO

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds pour la proposition de projet suivante :

Elimination

- Projet de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC
(première tranche)

PNUD

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
LA TRINITÉ-ET- TOBAGO**

SECTEUR: Élimination Consommation sectorielle de SAO (2002): 63,6 tonnes PAO

Seuils de coût-efficacité du sous-secteur : n/a

Titre du projet :

- a) Projet de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)

Données relatives au projet	Élimination
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	63,6
Durée du projet (mois)	66
Montant initial demandé (\$ US)	910 800
Coût final du projet (\$ US):	
Coûts différentiels d'investissement a)	910 800
Fonds pour imprévus b)	
Coûts différentiels d'exploitation : c)	
Coût total du projet (a+b+c)	910 800
Participation locale au capital (%)	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%
Montant demandé (\$ US)	561 000
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg.)	n/a
Confirmation du financement de contrepartie ?	n/a
Agence nationale de coordination	Autorité de gestion de l'environnement
Agence d'exécution	PNUD

Recommandations du secrétariat	
Montant recommandé (\$ US)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

DESCRIPTION DU PROJET

Données de base

1. Au cours de sa 38e réunion, le Comité exécutif a affecté 15 000 \$ US au PNUD pour la préparation d'une proposition de projet sur la mise à jour d'un plan de gestion de frigorigènes (PGF) pour la Trinité-et-Tobago. Finalement, le PNUD a préparé un projet de gestion de l'élimination finale des CFC afin de parvenir à l'élimination complète des SAO dans le pays d'ici le 1er janvier 2009.

Secteur de l'entretien en réfrigération

2. La base de conformité pour les CFC est de 120 tonnes PAO.

3. En 2001, la consommation de CFC communiquée par le gouvernement de la Trinité-et-Tobago au Secrétariat de l'ozone était de 79,2 tonnes PAO utilisées pour l'entretien des réfrigérateurs à usage domestique (12 tonnes PAO), les systèmes de réfrigération de l'alimentation commerciale et de détail (18,2 tonnes PAO), les climatiseurs automobiles (44 tonnes PAO) et les appareils de refroidissement (5 tonnes PAO). Néanmoins, en 2002, la consommation de CFC indiquée dans le rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de pays s'élevait à 63,6 tonnes PAO.

4. Il existe environ 100 ateliers d'entretien dans le pays et un grand nombre de techniciens venant du secteur informel qui entreprennent également des réparations de climatiseurs d'automobile et de systèmes complémentaires.

Système d'autorisation

5. Depuis 1999, le gouvernement de la Trinité-et-Tobago a mis en place un système de quotas d'importation et d'autorisation de SAO (les permis sont émis par le ministère du commerce). Les décisions annuelles sur les quotas sont prises en commun par le ministère du commerce, l'agence de gestion de l'environnement et les importateurs.

Résumé des projets approuvés dans le secteur de l'entretien en réfrigération

6. Jusqu'à ce jour, le Comité exécutif a approuvé un montant de 407 490 \$ US pour la mise en oeuvre des projets suivants du secteur de l'entretien en réfrigération en Trinité-et-Tobago :

- a) Programme de formation des formateurs aux règles de l'art en réfrigération (50 000 \$ US) dans lequel 20 formateurs, 13 enseignants et 400 techniciens de service ont été formés;
- b) Programme de formation des formateurs destiné aux douaniers pour la surveillance des SAO (26 500 \$ US) dans lequel 431 douaniers, 12 fonctionnaires commerciaux et personnel de gouvernement et 21 personnes venant du secteur privé ainsi que des importateurs ont été formés;

- c) Programme de recyclage des climatiseurs d'automobile (117 000 \$ US) qui a permis à 47 techniciens dans 26 ateliers d'entretien de climatiseurs d'automobile de recevoir une formation sur le fonctionnement des appareils de récupération/recyclage et sur les règles de l'art en matière d'entretien. Le projet a fourni du matériel pour 18 ateliers. La mise en œuvre du projet a abouti à une élimination estimée de 6 à 7 tonnes PAO par an alors que 10 tonnes PAO par an avaient été prévues au moment de l'approbation du projet.
- d) Programme national de récupération et recyclage des produits réfrigérants (213 990 \$ US comprenant 75 appareils de récupération, trois unités centrales de recyclage et le soutien technique. Le matériel a été fourni à 69 ateliers d'entretien et un total de 150 techniciens venant de 75 ateliers d'entretien ont été formés à l'utilisation des appareils de récupération/recyclage. L'incidence escomptée était une réduction de la consommation de CFC-12 de 18,5 tonnes PAO par an. Néanmoins, les équipements ont été sous-utilisés et seulement 3,5 tonnes PAO de CFC-12 ont été récupérées.

7. La mise en œuvre des programmes de récupération et de recyclage a permis de conclure que le prix peu élevé et la grande disponibilité des CFC continuaient à avoir un effet dissuasif sur le recyclage. Le prix peu élevé des CFC dans les réfrigérateurs à usage domestique va à l'encontre du recyclage. La disponibilité des pièces de rechange pour l'entretien des unités de récupération et de recyclage et la formation continue des techniciens sont des éléments essentiels. De plus, le rôle de l'unité de l'ozone dans la collecte de données et la surveillance est tout-à-fait critique.

Coût total et activités proposées

8. Le PNUD a calculé le coût total de l'élimination des SAO en se fondant sur le remplacement et/ou la conversion des climatiseurs d'automobile existants, des unités de réfrigération à usage domestique et commerciales, le remplacement de certains appareils de refroidissement en plus de quelques unités de récupération et de recyclage et sur la formation. Le coût ainsi calculé s'élevait à 17,3 millions de \$ US. Néanmoins, le coût requis conserve les éléments de récupération, recyclage et formation mais il n'inclut pas les demandes séparées de remplacement des climatiseurs d'automobile et d'unités de réfrigération à usage domestique. Les demandes de réfrigérateurs commerciaux et d'appareils de refroidissement ont été conservées à des montants réduits. La ventilation des deux types de coûts apparaît dans le tableau suivant :

Élément	Coût de l'élimination (\$US)	Coût requis (\$US)
Récupération/recyclage des climatiseurs d'automobile	250 400	250 400
Autre récupération/recyclage	94 400	94 400
Remplacement/conversion des climatiseurs d'automobile	8 250 000	Inclus dans les climatiseurs d'automobile
Conversion/remplacement de la réfrigération à usage domestique	4 000 000	Inclus dans la récupération/reconversion
Réfrigération commerciale	812 200	320 000

Appareils de refroidissement	3 850 000	192 500
Formation	43 500	43 500
Politique et législation	10 000	10 000
Total	17 310 00	910 800

Programmes d'action

9. Le PGEF sera mis en oeuvre à travers deux programmes d'action : le premier couvrant la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2006 demandera un financement de 561 000 \$ US; le second couvrant la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009 demandera un financement de 349 800 \$ US.

10. Le PNUD apportera un soutien technique et une orientation de politique et sera responsable de surveiller le PGEF sur le plan national. Chaque programme d'action déterminera les responsabilités de l'agence de gestion environnementale et les actions qui pourraient être déléguées à d'autres instances.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

11. À ce jour, le Comité exécutif a approuvé la somme de 408 874 \$ US pour les projets d'élimination et les activités du secteur de l'entretien en réfrigération de la Trinité-et-Tobago. Conformément à l'article A de la décision 31/48, le plafond de financement supplémentaire pour la mise à jour du PGF serait de 200 000 \$ US, ce qui correspond à moins d'un quart du montant requis.

12. Le Comité exécutif a pris plusieurs décisions quant à l'utilisation des ressources limitées disponibles pendant la période triennale 2003-2005 afin d'aider tous les pays visés à l'article 5 à parvenir à leurs objectifs premiers d'élimination du protocole de Montréal : les objectifs de 2005 et 2007 pour les CFC et objectifs de 2005 pour les halons, CTC, tétrachlorure de carbone et bromure de méthyle (paragraphe a, b et c de la décision 38/66, décision 39/5 e) et décision 39/49). En outre, la reconstitution du Fonds multilatéral pour 2003-2005 telle qu'adoptée par les parties lors de leur 14^e réunion (Décision XIV/39) se fondait sur l'exigence requise pour tous les pays visés par l'article 5 d'atteindre leurs objectifs premiers d'élimination du Protocole de Montréal.

13. A la lumière des décisions mentionnées ci-dessus et en tenant compte du fait que le gouvernement de la Trinité-et-Tobago éliminera la consommation de CFC d'ici à 2009 (un an seulement avant l'objectif d'élimination visé par le Protocole de Montréal), le Secrétariat a estimé que la proposition de projet de la Trinité-et-Tobago devrait être considérée comme une mise à jour d'un PGF en non comme un PGEF.

14. Le Secrétariat a également soulevé un certain nombre de questions techniques et de points portant sur les coûts et l'admissibilité au sein du PNUD :

- a) Le fondement logique utilisé pour l'estimation de la consommation de CFC dans le secteur des climatiseurs d'automobile car aucune information n'avait été fournie quant au nombre des véhicules comportant une unité opérationnelle à base

de CFC dans le pays ni le nombre d'unités vérifiées et entretenues par an ni la quantité des produits réfrigérants utilisés. Aucune donnée ne précise si les unités de climatiseurs d'automobile HFC-134a étaient entretenues à l'aide du frigorigène CFC-12;

- b) La quantité de CFC que l'on estimait pouvoir récupérer et recycler annuellement au cours des 6 prochaines années en tenant compte du taux peu élevé de récupération et recyclage des CFC approuvés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des projets de récupération et recyclage adoptés en 1997. Il convient également de tenir compte du fait que le nombre des matériels à base de CFC mis au rebut va augmenter chaque année et qu'ainsi la quantité de CFC pouvant être récupérée va proportionnellement diminuer.
- c) Les questions de coûts et d'admissibilité liées aux prix des appareils de récupération et recyclage (4 200 \$ US /unité), la demande de remplacement des réfrigérateurs commerciaux (320 000 \$ US) et la demande de remplacement des appareils de refroidissement (192 500 \$ US) qui parfois n'est pas admissible.
- d) La viabilité à long terme des sous-projets de conversion proposés en tenant compte du prix des HFC-134a qui est entre 1,7 et 2,3 fois supérieur à celui des CFC-12.

15. Les réponses du PNUD aux points soulevés ci-dessus sont les suivantes :

- a) Bien que les importations de matériel à base de CFC soient maintenant limitées, les pièces de rechange (compresseurs et condensateurs à base de CFC) peuvent encore être importées pour l'entretien des matériels existants. D'après les sources locales, il semblerait qu'un système de climatiseur d'automobile puisse fonctionner pendant 20 ans;
- b) On n'enregistre à l'heure actuelle aucun recoupement d'utilisation important des CFC-12 dans les systèmes HFC-134a. Toutefois, cette situation peut se présenter et par conséquent le premier plan d'action traitera de cette question afin d'améliorer la viabilité des conversions ;
- c) Le coût des appareils de récupération et de recyclage a augmenté à cause du nombre assez restreint d'unités proposées. Des coûts plus élevés permettent aux fournisseurs d'offrir des services de soutien technique et d'entretien sur place (ce besoin n'avait pas été indiqué lors de la mise en oeuvre du projet initial);
- d) La conversion des matériels à base de CFC ne sera pas viable tant que les CFC sont disponibles à bas prix. Ainsi, le programme d'encouragement proposé n'est qu'une démonstration qui souligne clairement que des efforts seront nécessaires dans ce domaine ;
- e) Le remplacement des appareils de refroidissement doit faire partie du plan d'élimination des CFC. Étant donné que les études requises par les parties du groupe d'évaluation technique et économique (TEAP) et par le Comité exécutif ne sont pas encore terminées, cet élément du projet pourrait être pris en compte dans le 2^e plan d'action.

16. Le Secrétariat a également souligné que le montant total des fonds consacrés à la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération en Trinité-et-Tobago atteindrait jusqu'à 1,32 millions \$ US (incluant 410 000 \$ US déjà approuvés pour le PGF). Si le PGEF était approuvé, ce montant correspondrait pratiquement au double du montant accordé au PGEF des Bahamas, de la Croatie et de la Jamaïque, pays dans lesquels l'élimination des CFC sera réalisée en 2006 pour la Croatie et la Jamaïque et en 2007 pour les Bahamas. Le PNUD indiquait qu'il était difficile de comparer la situation d'un pays à l'autre car les circonstances différaient souvent. Ainsi, dans le cas des Bahamas, toutes les utilisations de CFC se trouvaient dans le secteur des climatiseurs d'automobile sans élimination dans la réfrigération commerciale ni aucun élément de refroidissement.

RECOMMANDATION

17. Le PNUD a informé le Secrétariat qu'il était encore en pourparlers avec le gouvernement de la Trinité-et-Tobago au sujet des points en suspens soulevés par le Secrétariat, notamment la soumission de la proposition de projet en tant que mise à jour d'un PGF (conformément à la décision 31/48) ou en tant que PGEF, la possibilité de parvenir à l'élimination totale des CFC à une date antérieure à celle proposée du 1er janvier 2009, les modifications du plan d'action proposé en fonction du modèle de conformité et les questions liées au niveau total de financement requis. Les résultats de cette discussion seront communiqués au Comité exécutif avant la 40^e réunion.
